

MAIRIE
DE
MONTAIGUT-LE-BLANC

1, place Amouroux
63320 MONTAIGUT-LE-BLANC
PUY-DE-DÔME

Tél. Mairie : 04 73 96 70 05
Camping : 04 73 96 75 07

E-mail : mairie.montaignutleblanc@gmail.com
Site : montaignut-le-blanc.fr



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 12 MARS 2021

Présents : Julien GUILLAUME, Michel SAUVADET, Maurice LEVET, Fabienne BEAUGER, Rémi CHOLLEY, Christelle MONIER, Karine BOURDE, Karine CHAMBEAUD, Jérémie JACQUART, Philippe MOUGEL.

Pouvoirs : Marie-Pierre AMOUROUX a donné pouvoir à Julien GUILLAUME
Laurent RETAILLEAU a donné pouvoir à Maurice LEVET
Rémi CHOLLEY a donné pouvoir à Christelle MONIER

Absente : Corinne AUREYRE

Secrétaire de séance : Marilyne NAMYST

PROBLEME DE CIRCULATION ROUTIERE DANS LE VILLAGE DE SAINT-JULIEN

Julien GUILLAUME expose les problèmes de circulation dans le village de Saint-Julien devenue encore plus intense en raison de la déviation de PLAUZAT. Compte tenu de l'étroitesse des voies dans le village de Saint-Julien, des véhicules poids lourds et camping-cars se sont trouvés bloqués à plusieurs reprises.

Il a alerté les services de Direction des Routes sur le défaut de signalisation de la déviation à Ludesse et pris rendez-vous avec eux et le maire de LUDESSE, lundi 12 avril, pour trouver une solution durable.

Le maire propose pour cela plusieurs solutions :

- Un panneau à Ludesse pour indiquer « Besse – Murol- Saint-Nectaire » en direction de Champeix
- Sur le panneau de Ludesse indiquant Montaignut et Saint-Julien, y ajouter le logo « Interdit aux camions »
- Un panneau à la sortie de Ludesse pour alerter sur l'étroitesse des rues à 3 kms
- Des panneaux aux entrées de Saint-Julien pour indiquer la largeur maximale des rues
- Un panneau à Montaignut en bas de la côte de Saint-Julien pour indiquer l'autoroute en direction de Champeix
- Étudier la possibilité d'une déviation de Saint-Julien

Karine Bourdé propose également d'abaisser à 3,5 t le tonnage autorisé des camions dans Saint-Julien.

Le conseil valide toutes ces propositions.

TRAVAUX DE REMISE EN FONCTIONNEMENT DE LA PISCINE

Julien Guillaume expose que la piscine de Montaigut n'a pas subi de rénovation complète depuis sa construction dans les années 90 et que de nombreux travaux sont désormais urgents pour assurer son fonctionnement cet été.

Le remplacement de vannes très usées, qui ont fait défaut l'an passé, est achevé. Les vestiaires ont été entièrement repeints grâce au dévouement de Véronique Lancelle, employée municipale qui a proposé de travailler seule à cela durant le premier confinement plutôt que de rester inactive.

Restent le renouvellement des filtres, le remplacement de la bâche de protection désormais déchirée, et surtout le remplacement du liner, qui est d'origine, coupé en plusieurs endroits, et qui menace de se fendre d'une année à l'autre.

Le maire présente différents devis et explique que ces travaux peuvent bénéficier de la subvention départementale FIC (21,5%). Il propose également de solliciter la DETR (30%), la Région (20%) et l'Agence nationale du Sport, même si ces trois subventions ne sont pas acquises. Il expose que ces travaux imprévus s'imposent dans l'urgence, et qu'immanquablement il faudra retarder d'autres investissements prévus.

Considérant que ces travaux sont indispensables au maintien de la piscine municipale, le conseil vote à l'unanimité la réalisation de l'ensemble des travaux, à chaque fois avec le prestataire le moins coûtant :

- | | |
|--------------------------------------|----------------|
| - Remplacement des masses filtrantes | 7 631.98 € HT |
| - Bâche à bulles | 2 597.83 € HT |
| - Remplacement du liner | 21 415.50 € HT |

et les demandes de subventions proposées.

VOTE : 13 pour - 0 contre - 0 abstention.

TRAVAUX AU CAMPING

Le camping a connu il y a une semaine une rupture de canalisation souterraine provoquant une énorme fuite d'eau, la troisième en deux ans. Le plombier intervenu en urgence a relevé une pression anormale et suggère l'installation d'un détendeur. Un devis lui a été demandé. Toutefois, compte tenu de l'âge du réseau des canalisations, Julien Guillaume et Karine Bourdè préconisent de solliciter un diagnostic auprès du Syndicat mixte de l'eau.

Par ailleurs, la toiture du bâtiment central des sanitaires menace. Le maire rappelle qu'une enveloppe de 20 000 € de travaux pour participer à la rénovation du camping avait été décidée lors de l'attribution l'an passé de la Délégation de service public. Le conseil municipal souhaite se prononcer sur ces dépenses à partir d'une liste de travaux définie en commun avec les gérants, et d'identifier les responsabilités de chacun. Le maire explique les avoir sollicités en ce sens.

TRAVAUX D'ELECTRICITE APPARTEMENT LOCATIF DE REIGNAT

Le maire explique que l'état de l'électrification de l'appartement communal de Reignat est déplorable, apparemment depuis le début du bail il y a huit ans. Une remise aux normes est indispensable. Deux devis sont présentés. Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité de réaliser ces travaux, et avec la société la mieux offrante (Assistance Maison 63, pour 6642 euros HT).

VOTE : 13 pour - 0 contre - 0 abstention.

CREATION D'UN MARCHÉ DE POTIERS

Julien GUILLAUME avait proposé au conseil, il y a deux mois, la création d'un marché de potiers dans Montaigut-le-Haut dès cette année. Fabienne BEAUGER et lui ont rencontré depuis la présidente de

l'Association des potiers d'Auvergne qui a approuvé le projet et s'est dite prête à apporter son soutien et son expérience.

Elle évalue le budget de ce type de marché à **7000 €** minimum, notamment pour assurer l'organisation et la communication. Mais elle recommande de demander un droit de place aux exposants, qui pourrait rapporter 2000 euros environ. Le maire explique que les fonds européens Feader peuvent être sollicités pour une subvention pouvant aller jusqu'à 80%.

Après délibération le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité de lancer cette manifestation à la date du 25 et 26 septembre 2021, de voter une somme de **9000 €** pour l'organisation de cette manifestation et de solliciter les fonds européens Feader pour une subvention de 80 %.

VOTE : 13 pour 0 contre et 0 abstention

ACQUISITION D'UN CHEMIN PRIVE A COUDOUX

Plusieurs maisons de Coudoux sont desservies par un chemin privé. Leurs propriétaires ont souhaité rencontrer le maire pour proposer la vente du chemin à la commune pour un euro symbolique. Après délibération, le conseil municipal souhaite connaître plus en détail le plan des réseaux passant sous ce chemin pour se prononcer, et confie à Julien GUILLAUME le soin de pousser plus avant l'instruction de ce dossier. Celui-ci leur propose de se rendre sur place lors de la prochaine visite de villages par le conseil municipal, samedi 3 avril.

DEMANDE D'ACHAT D'UNE PARCELLE DE VOIE PUBLIQUE A SAINT-JULIEN

Martine BUNEL et Antony JARLIER ont déposé une demande d'achat d'une parcelle de voie publique située entre leurs propriétés respectives à Saint-Julien. Compte tenu de l'espace restreint dans le village, il apparaît indispensable de se rendre sur place, ce que le conseil fera lors de sa visite de Saint-Julien, samedi 3 avril. Le conseil municipal reporte donc sa décision.

REGULARISATION D'UNE VENTE DE PARCELLE

Lors de la réunion du 11 septembre 2020, le conseil municipal avait accepté le principe d'une vente de la parcelle AC 325 à Virginie GOMES. Julien GUILLAUME demande un vote de confirmation de cette vente pour un montant de 500 €.

VOTE : 13 pour - 0 contre - 0 abstention.

PACTE DE GOUVERNANCE NOTIFIE PAR LE PRESIDENT DE L'AGGLO PAYS D'ISSOIRE

Le conseil municipal DECIDE d'approuver à l'unanimité le pacte de gouvernance d'Agglo Pays d'Issoire.

VOTE : 13 pour - 0 contre.

QUESTIONS DIVERSES

- Projet d'aménagement de la MAM (Maison d'Assistantes maternelles) : une visite des locaux par les services de la Protection maternelle et infantile du Département s'est très bien déroulée, un avis positif de principe a été obtenu.
- Fabienne BEAUGER a rencontré une animatrice qui serait prête à animer bénévolement le marché bio du mercredi matin durant les deux mois. Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

- Installation de défibrillateurs :
 - Le Comité des fêtes de Saint-Julien a accepté que celui du hameau soit branché sur son compteur, sans demander de contrepartie. Toutefois, par souci d'équité, le maire propose de le dédommager de 80 euros par an, comme pour le particulier qui a accepté le branchement du défibrillateur à Gourdon. Proposition votée à l'unanimité.
 - Pour installer un défibrillateur à Montaigut-le-Haut, le maire propose trois endroits : le four à pain, la place du Taillet et le parking. Le conseil municipal choisit à l'unanimité le parking.
- Succession BOUTAUD : le maire explique avoir relancé les trois fils pour leur proposer d'acquérir des terrains pour la création d'une aire de jeu et d'un parking. Ceux-ci se sont montrés ouverts à cette idée. Julien Guillaume, Michel Sauvadet et Maurice Levet ont rencontré l'un d'eux sur place. Les négociations vont se poursuivre.
- L'Ensemble instrumental de la vallée verte s'est dissous, mais une nouvelle association reprend l'animation musicale et s'installe sur notre commune, en lui offrant ses instruments. Cette association dispense ses cours de musique dans deux salles de la mairie. Elle propose des répétitions en plein air de sa fanfare et l'organisation d'un festival tous les dimanches soir entre le 14 juillet et le 5 août, dans le jardin public dans les deux cas.
- Dépôt de gravas dans la plaine de Saint-Julien : le propriétaire en a achevé le déménagement, à ses frais, comme négocié par la Municipalité.

